



Fin de période d'essai au bout de 3 jours

Par Marouane

Bonjour, Bonsoir,

je viens car j'ai été remercié ce matin à ma grande surprise.

Je me suis beaucoup investi pour être embauché et au bout de 3 jours on met fin à ma période d'essai dans le cadre d'un CDI.

Je devais avoir 2 fois 2 mois de période d'essai.

J'étais embauché en la qualité de Commercial.

J'ai travaillé Lundi, (mardi férié) mercredi, jeudi et ce matin de bonne heure voilà ce qu'il se passe :

La responsable de la formation (qui se déplace sur plusieurs agence en France) me dit que le responsable de mon agence à Narbonne a fait un AVC jeudi et qu'il ne sera plus en capacité de gérer l'agence. (il faut savoir que l'agence de Narbonne est constituée de 3 personnes, le Directeur de l'Agence (qui a fait l'AVC) et de 2 commerciales (la femme du directeur et une autre personne) .

La responsable de la formation me dit que la femme du directeur allait très probablement quitter le travail pour s'occuper de son mari et il restait donc un commercial qui ne peut pas assurer ma formation.

Car le directeur de l'agence devait assurer ma formation continue durant les 2 mois de la période d'essai.

Je comprends bien tout ça, je compatis évidemment et elle me demande de signer le document comme quoi je rend le PC le téléphone et également la lettre qui me dit comme quoi ma période d'essai allait se terminer, sachant que c'était sur téléphone mobile.

Et la elle me lit la lettre et il est noté que la société L. met fin à ma période d'essai pour cause d'incompétence.

Ce qui est totalement faux et à l'opposé de ce qu'elle m'avait dit à l'oral. Qui était que comme le directeur de l'agence de Narbonne a fait un AVC et que personne ne pouvait s'occuper de moi ils étaient dans l'obligation d'arrêter mon contrat.

Puis quand je lui ai fait la remarque elle a commencé à changer son discours en me disant que depuis lundi (soit le premier jour) elle avait vu que je n'étais pas à l'aise etc. Sachant qu'ils savaient que je n'avais jamais été commercial le poste était "Débutant Accepté" et que les 2 mois de formation étaient là pour me FORMER.

De plus le jeudi matin j'ai même décroché un rendez-vous avec une entreprise intéressée par mes services, ce qui vient contredire le fait que je sois incompetent.

De plus en 3 jours il me semble assez impossible de juger de mes capacités de Commercial. Sachant que tout ce passait pour le mieux.

De plus j'ai commencé les entretiens avec eux mi août 2022, j'ai passé 3 entretiens puis on m'a dit que j'allais commencer le 19 septembre et j'avais des vacances prévues de longue date et on m'a demandé de les déplacer car voilà je ne pourrais pas m'absenter durant ma période d'essai.

Puis le 19 septembre je n'ai aucun appel rien. On me contacte pour me dire que la formation a été repoussée au 31 octobre et que j'allais repasser des entretiens. Je repasse donc 4 entretiens encore toujours espacés. Puis on me

demande d'apprendre un texte de 30 pages que je devais récité le vendredi 28 octobre pour prouvé que j'étais motivé et que c'était la dernière étape pour être selectionné.

J'ai investi beaucoup d'énergie de temps et j'ai fais beaucoup de consession pour eux pour qu'ils mettent fin au bout de 3 jours de période d'essai et j'ai eu deux version qui ne tiennent pas la route.

J'aimerais les attaquer au prud'homme pour demander justice et réparations mais j'aimerais votre avis. Je suis au chômage et j'ai un master et j'ai des difficultés à trouver un emploi, je suis un jeune et jeune marié également et je ne voudrais pas m'investir trop pour tout perdre et que financièrement ça me mette au fond du trou

Si vous avez des conseils je suis toute oui.

merci à vous.

Marouane.

Par kang74

Bonjour

En justice il ne faut pas dire, mais prouver .

Charge à vous d'aller consulter un avocat pour voir si vous avez des elements (justificatifs) qui permettraient d'aller au prud'hommes pour abus de droit et surtout ce que vous pouvez en espérer niveau dommages et interets .

Tant que vous n'avez pas reçu de document concernant cette fin de période d'essai, vous devez par contre vous présenter à votre poste .

Après autant être honnête l'affaire n'est pas gagnée non plus car rompre une période d'essai prématurément ce n'est pas toujours une raison pour le qualifier en abus de droit, parce ce qu'être débutant ne veut pas dire avoir besoin d'une formation pour assumer les prérogatives de son poste à part si votre contrat de travail a fait mention d'une période de tutorat ou de formation .

Il faudrait avoir des preuves que la rupture de période d'essai est due à un élément extérieur, mais là aussi, peut - être que la personne de la formation ne vous a pas dit la vérité à ce sujet .

Quant à votre situation professionnelle, peut être imaginer en profiter de faire des stages pour asseoir vos connaissances par l'expérience .

Suivant votre formation, vous pouvez toujours postuler pour être professeur (il en manque toujours) par contre inutile d'espérer une formation, il faudra, là aussi, apprendre par vous même .

Par jpgroussard

Bonjour Marouane,

tournez la page le plus vite possible !

Cdt